



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

Édition SPECIALE N° 50

Mois de : AVRIL 2017

DATE DE PARUTION : 18 AVRIL 2017

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE Édition SPECIALE du 18 AVRIL 2017

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES	SIGNE LE	Pages
Arrêté n° 2017- 423/SG/DRCL Portant modification de l'arrêté n° 2016-16 092 du 19/09/2016 relatif à la désignation des délégués de l'administration dans les commissions administratives de révision des listes électorales pour l'année 2016/2017	18/04/2017	2



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté n° 2017-~~SG-423~~ du 18 AVR. 2017
portant modification de l'arrêté n°2016—
16092 du 19/09/2016 relatif à la
désignation des délégués de
l'administration dans les commissions
administratives de révision des listes
électorales pour l'année 2016/2017

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU** le code électoral, notamment son article L.17 ;
- VU** le décret du 6 mai 2016 portant nomination du préfet de Mayotte - Monsieur VEAU (Frédéric) ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de M. Eric WISPELAERE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°63/SG/2017 du 8 février 2017 portant délégation de signature à Monsieur Eric WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

ARRETE

Article 1er : Est désigné en tant que délégué de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales 2016/2017 dans la commune suivante :

COMMUNES	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
MAMOUDZOU	M. Aly MOHAMED-ABDOU

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2016-16092 du 19 septembre 2016 portant désignation des délégués de l'administration dans les commissions de révision des listes électorales pour l'année 2016/2017 demeurent inchangées.

Article 3: Le secrétaire général de la Préfecture et le maire de Mamoudzou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le **18 AVR. 2017**



Pour le préfet et par délégation,
sous-préfet, secrétaire général


Eric WISPELAERE

Copies :

Préfecture : SG	1
Préfecture : DRCL	1
Préfecture : DRCI	1
Préfecture : DIIC	1
Préfecture : Cabinet	1
Préfecture : RAA	1
Mairie	1
Intéressés	1